

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE L'ISLET
MUNICIPALITÉ DE L'ISLET

Procès-verbal d'une séance régulière du conseil de la Municipalité de L'Islet tenue le 1^{er} mai 2017 à 19 h 30 à l'édifice municipal sis au 284, boulevard Nilus-Leclerc et à laquelle sont présents les conseillers suivants :

Madame Dominique Gaudreau

Messieurs Jean-François Pelletier
Denis Proulx
Alexandre Jolicoeur
Fernand Poitras

Absence motivée monsieur Raymond X. Caron.

Formant quorum sous la présidence de monsieur André Caron, maire.

Colette Lord agit à titre de secrétaire.

116-05-2017

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :

Sous réserve d'y ajouter les items suivants :

- Contribution financière - fondation Club Rotary
- Demande de soumissions - honoraires professionnels - conception de plans et devis :
- Demande d'appui – utilisation non agricole - CPTAQ
- Autorisation de modification - Wi-Fi - Camping Rocher Panet
- Autorisation d'achat ordinateur
- Approbation reddition de comptes 2016 dans le cadre du programme d'aide à l'entretien du réseau routier local du ministère des transports, de la mobilité durable et de l'électrification des transports
- Autorisation de paiement facture Magnor
- Autorisation participation congrès carrefour action municipale et famille

il est proposé par monsieur Jean-François Pelletier, appuyé par monsieur Alexandre Jolicoeur et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter, tel que présenté, le projet d'ordre du jour suivant :

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
2. Adoption du procès-verbal du 3 avril 2017;
3. Modification de la résolution 022-02-2017 — Autorisation d'achat — Tracteur John Deere 4720;
4. Adoption du règlement 206-2017 modifiant les règlements d'urbanisme concernant l'émission des permis et certificats, le zonage et le lotissement;
5. Adoption du règlement 207-2017 concernant le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) et abrogeant le règlement 161-2013;
6. Demande de dérogation mineure – Lot 2 938 311;
7. Demande d'appui – Utilisation non agricole – Lots 3 633 436 et 3 633 437 – CPTAQ;
8. Adjudication de contrat – Travaux de pavage;

9. Autorisation d'achat – But de soccer;
10. Autorisation de signature de contrat – Conciergerie – Camping Rocher Panet;
11. Autorisation de signature – Convention relative à la location de biens immobiliers;
12. Entente – Campor – Utilisation des ouvrages d'assainissement des eaux;
13. Autorisation d'embauche – Emploi étudiant;
14. Autorisation d'embauche – Personnel – Camp de jour;
15. Autorisation de participation – Formation – Personnel – Camp de jour – DAFA (Diplôme d'Aptitude aux fonctions d'Animateur);
16. Autorisation de signature – Contrat de location – Congélateur Slush Puppie – Monroy inc.;
17. Autorisation – Tenue de feux d'artifice – Fête nationale du Québec;
18. Demande de permis d'alcool – Bar extérieur – Parc Havre du Souvenir – Régie des alcools, des courses et des jeux;
19. Mandat – Gabriel Guimond et Fils inc. – Transport des jeunes – Camp de jour et piscine;
20. Mandat – Gabriel Guimond et Fils inc. – Transport des jeunes – Sorties à l'extérieur dans le cadre des activités du camp de jour;
21. Autorisation remplacement panneau de contrôle – Poste de pompage Bras Saint-Nicolas;
22. Mandat Arpo Groupe Conseil – Surveillance temps partiel – Travaux d'aqueduc et d'égout – Rue des Industries;
23. Adjudication – Mandat contrôle qualitatif des matériaux – Chemin des Pionniers Est;
24. Adoption des comptes et des différents documents financiers;
Municipalité : 698 268.02 \$
25. Correspondances :

Monsieur Serge Kirouac	Soutien financier – Fondation du Club Rotary
Madame Bibiane Ancil	Motion de félicitations – Écocentre de L'Islet
Valorization	Remerciement – Soutien financier
Ministère des Transports	Réception – subvention 50 915 \$ – Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local
	Réception – Entente de contribution financière – PIIRL
	Service Canada – Contribution financière – Emploi été Canada
26. Varia;
27. Période de questions;
28. Levée de l'assemblée.

117-05-2017 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 3 AVRIL 2017 :**

Il est proposé par monsieur Denis Proulx, appuyé par monsieur Alexandre Jolicoeur et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter, tel que rédigé, le procès-verbal de la séance tenue le 3 avril 2017.

118-05-2017 **MODIFICATION DE LA RÉOLUTION 022-02-2017 – AUTORISATION D'ACHAT – TRACTEUR JOHN DEERE 4720 :**

Il est proposé par monsieur Alexandre Jolicoeur, appuyé par monsieur Fernand Poitras et résolu à l'unanimité des conseillers de préciser à la résolution 022-02-2017 que cette somme sera prélevée à même les surplus accumulés de la Municipalité.

119-05-2017 **ADOPTION DU RÈGLEMENT 206-2017 MODIFIANT LES RÈGLEMENTS D'URBANISME CONCERNANT L'ÉMISSION DES PERMIS ET CERTIFICATS, LE ZONAGE ET LE LOTISSEMENT :**

CONSIDÉRANT QUE le règlement de remplacement numéro 03-2016 de la MRC de L'Islet adopté le 8 août 2016 en vue de modifier le schéma d'aménagement est entré en vigueur le 28 septembre 2016, suite à l'avis de conformité émis par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de Québec;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités ont six mois, après l'entrée en vigueur du règlement modifiant le schéma pour adopter des règlements d'urbanisme conformes au schéma d'aménagement;

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire modifier les règlements d'urbanisme suivants :
156-2013 concernant l'émission des permis et certificats;
158-2013 concernant le zonage;
159-2013 concernant le lotissement;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a adopté, par sa résolution numéro 046-03-2017, le premier projet de règlement;

CONSIDÉRANT QU' un avis public annonçant l'assemblée publique de consultation a été donné le 8 mars 2017, lequel a été publié dans un journal conformément à la Loi;

CONSIDÉRANT QU' une assemblée publique de consultation a été tenue le 3 avril 2017;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a adopté par résolution 80-04-2017 le second projet avec modification aux articles 5 et 6 et abrogeant l'article 1;

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a été donné le 3 avril 2017;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Denis Proulx et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le règlement 206-2017 modifiant les règlements d'urbanisme concernant l'émission des permis et certificats, le zonage et la construction, lequel fait partie intégrante.

120-05-2017 **ADOPTION DU RÈGLEMENT 207-2017 CONCERNANT LE PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) ET ABROGEANT LE RÈGLEMENT 161-2013 :**

CONSIDÉRANT QUE le règlement de remplacement numéro 03-2016 de la MRC de L'Islet, adopté le 8 août 2016 en vue de modifier le schéma d'aménagement est entré en vigueur le 28 septembre 2016, suite à l'avis de conformité émis par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de Québec;

- CONSIDÉRANT QUE les municipalités ont six mois, après l'entrée en vigueur du règlement modifiant le schéma pour adopter des règlements d'urbanisme conformes au schéma d'aménagement;
- CONSIDÉRANT QUE le conseil a adopté par sa résolution 047-03-2017 le premier projet de règlement;
- CONSIDÉRANT QU' un avis public annonçant l'assemblée publique de consultation a été donné le 8 mars 2017, lequel a été publié dans un journal conformément à la Loi;
- CONSIDÉRANT QU' une assemblée publique de consultation a été tenue le 3 avril 2017;
- CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a été donné le 25 avril 2017;
- EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Denis Proulx et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le règlement 207-2017 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) et d'abroger le règlement 161-2013, lequel fait partie intégrante.

121-05-2017

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – LOT 2 938 311 :

- CONSIDÉRANT QUE le propriétaire a déposé une demande de dérogation mineure afin de permettre la construction d'une nouvelle remise pour l'équipement agricole, mesurant 35' x 45' à l'emplacement de la remise actuelle qui sera démolie;
- CONSIDÉRANT QUE la remise actuelle est située dans la marge avant à 12 mètres au lieu des 15 mètres requis et qu'elle empiète sur une distance de 6,5 mètres dans la bande riveraine qui est de 10 mètres;
- CONSIDÉRANT QUE l'emplacement actuel est le seul endroit disponible avec un fond solide (tuff) et que son emplacement près de la voie de circulation est important pour l'accessibilité;
- CONSIDÉRANT QUE l'article 17.2 du règlement de zonage 158-2013 permet la construction d'un bâtiment secondaire ou accessoire sur une partie de la rive qui n'est plus à l'état naturel, en conservant une bande minimale de protection de cinq (5) mètres;
- EN CONSÉQUENCE il est proposé par monsieur Denis Proulx, appuyé par monsieur Alexandre Jolicoeur et résolu à l'unanimité des membres d'adopter et ce, tel que recommandé par le comité consultatif d'urbanisme une dérogation afin de réduire la marge avant à 12 mètres au lieu des 15 mètres requis.

122-05-2017

DEMANDE D'APPUI – UTILISATION NON AGRICOLE – LOTS 3 633 436 ET 3 633 437 – CPTAQ :

- CONSIDÉRANT QUE Monsieur Gérard St-Pierre est propriétaire des lots 3 633 436 et 3 633 437, cadastre du Québec, circonscription foncière de L'Islet;
- CONSIDÉRANT QUE le propriétaire de ces lots désire procéder à la vente de parcelles de terrains, adjacentes à la route 132 à des fins de construction domiciliaire et pour ce faire, formule une demande d'autorisation auprès de la Commission de la protection du territoire agricole du Québec;
- CONSIDÉRANT QUE la municipalité de L'Islet effectuera au cours des prochains mois, l'installation des services d'aqueduc et d'égout sanitaire dans le secteur du Chemin des Pionniers Est;
- CONSIDÉRANT QUE la construction domiciliaire dans ce secteur n'était pas possible auparavant en raison de la piètre qualité de l'eau potable;

- CONSIDÉRANT la présence de nombreuses résidences déjà construites dans le secteur;
- CONSIDÉRANT QUE la municipalité de L'Islet ne possède aucun terrain réservé à la construction domiciliaire dans ce secteur;
- CONSIDÉRANT QUE le propriétaire des terrains visés n'exploite plus ceux-ci à des fins agricoles;
- CONSIDÉRANT QUE donner suite à la présente demande n'occasionnerait pas d'impacts négatifs supplémentaires aux exploitations agricoles du secteur visé;
- EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Fernand Poitras et unanimement résolu :
- d'appuyer la demande d'autorisation formulée à la CPTAQ a des fins d'utilisation non agricole des lots 3 633 436 et 3 633 437, propriétés de monsieur Gérard St-Pierre;
 - de préciser que l'émission de l'autorisation demandée, comblerait, en partie, un besoin exprimé par la municipalité de rendre disponibles des terrains constructibles en bordure de la route 132.

123-05-2017

ADJUDICATION DE CONTRAT – TRAVAUX DE PAVAGE :

- CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de L'Islet a formulé des soumissions, via le système électronique d'appel d'offres (SEAO), pour l'exécution de travaux de pavage à différents endroits sur le territoire de la municipalité;
- CONSIDÉRANT le résultat des soumissions déposées;

Pose mécanique de pavage (type d'enrobé bitumineux EB-10-C et EB-10-S) Quantité de 1219 tonnes		
Soumissionnaires	Prix tonnes métriques	Prix total taxes incluses
Construction BML inc.	84.48 \$/tm	118 402.55 \$
Entreprises J.R.Morin inc.	93.25 \$/tm	130 694.10 \$
Les Constructions HDF inc	104.29 \$/tm	146 167.15 \$
PAVCO INC.	86.00 \$/tm	120 532.89 \$
P.E. Pageau inc.	83.45 \$/tm	116 958.95 \$
Les Entreprises Lévisiennes inc.	82.95 \$/tm	116 258.18 \$
Gervais Dubé inc.	102.68 \$/tm	143 910.67 \$

- EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Fernand Poitras et résolu à l'unanimité d'adjuger aux Entreprises Lévisiennes inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat d'exécution de travaux de pavage sur le territoire de la municipalité de L'Islet.

124-05-2017

AUTORISATION D'ACHAT – BUT DE SOCCER :

- Il est proposé par monsieur Jean-François Pelletier, appuyé par monsieur Alexandre Jolicoeur et résolu à l'unanimité d'autoriser, auprès de la compagnie Le Groupe Sports-Inter plus, l'achat de deux paires de buts de soccer.
- Il est de plus résolu d'Accepter, au montant de 5 502 \$ plus taxes, le cout reliés à un tel achat; lequel sera assumé à raison de 3 000 \$ par la Municipalité de L'Islet et le solde à parts égales entre l'École Secondaire Bon-Pasteur et le Club de soccer Les Mariniers.

125-05-2017

AUTORISATION DE SIGNATURE DE CONTRAT – CONCIERGERIE – CAMPING ROCHER PANET :

- Il est proposé par monsieur Jean-François Pelletier, appuyé par monsieur Denis Proulx et résolu à l'unanimité d'autoriser monsieur André Caron, maire et Colette Lords, directrice-générale et secrétaire-trésorière à signer pour et au nom de la Municipalité de L'Islet le contrat de conciergerie à intervenir avec monsieur Guy Laprise concernant l'entretien des blocs sanitaires du Camping Rocher Panet, ainsi que de la roulotte pour location, prêt à camper.

126-05-2017 **AUTORISATION DE SIGNATURE – CONVENTION RELATIVE À LA LOCATION DE BIENS IMMOBILIERS :**

Il est proposé par monsieur Fernand Poitras et résolu à l'unanimité d'autoriser monsieur André Caron, maire à signer pour et au nom de la Municipalité de L'Islet la convention relative à la location de biens immobiliers à intervenir avec la compagnie Xplornet Communications inc. et ce, dans le but d'autoriser l'implantation d'une tour de télécommunication sur le lot 3 633 472, lequel est situé à proximité de l'usine de production d'eau potable.

127-05-2017 **ENTENTE – CAMPOR – UTILISATION DES OUVRAGES D'ASSAINISSEMENT DES EAUX :**

CONSIDÉRANT QUE de par l'adoption de la résolution 088-04-2017, la municipalité autorisait la signature de l'entente à intervenir avec la compagnie Campor inc. à l'égard des modalités d'utilisation des ouvrages d'assainissement des eaux de L'Islet;

CONSIDÉRANT QUE ladite résolution décrétait une augmentation annuelle des frais d'utilisation selon l'indice des prix à la consommation;

CONSIDÉRANT QUE les représentations faites par ladite compagnie démontrent que les coûts payés à Témiscouata-sur-le-lac et Rivière-du-Loup pour un service similaire sont cinq fois moins chers que ceux prévus à l'entente;

EN CONSÉQUENCE, il est unanimement résolu de :

- rendre nulle et non avenue l'augmentation décrétée à la résolution 088-04-2017;
- de maintenir le prix initial prévu à l'entente;
- officialiser la signature de l'entente modifiée.

128-05-2017 **AUTORISATION D'EMBAUCHE – EMPLOI ÉTUDIANT :**

Il est proposé par madame Dominique Gaudreau, appuyé par monsieur Jean-François Pelletier et résolu à l'unanimité d'autoriser l'embauche de madame Jessica Thibault à titre de technicienne en bureautique (emploi étudiant), et ce, pour une période de 8 (huit) semaines.

129-05-2017 **AUTORISATION D'EMBAUCHE – PERSONNEL - CAMP DE JOUR :**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de L'Islet offre à ses jeunes citoyens et citoyennes un service de camp de jour et de garde durant la saison estivale 2017;

CONSIDÉRANT QUE le Service de loisirs a procédé à une sélection des candidats et soumis ses recommandations au conseil municipal;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de confirmer l'embauche du personnel de base requis pour la tenue des activités;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé monsieur Fernand Poitras, appuyé par monsieur Alexandre Jolicoeur et résolu à l'unanimité d'entériner

l'embauche du personnel étudiant requis pour la gestion des activités du camp de jour et du service de garde.

130-05-2017 **AUTORISATION DE PARTICIPATION – FORMATION DU PERSONNEL – CAMP DE JOUR – DIPLÔME D’APTITUDE AUX FONCTIONS D’ANIMATEUR (DAFA) :**

Il est proposé par monsieur Alexandre Jolicoeur, appuyé par monsieur Denis Proulx et résolu à l’unanimité d’autoriser le personnel du Camp de Jour à participer à la formation visant l’obtention du Diplôme d’Aptitude aux Fonctions d’Animateur (DAFA).

Il est de plus résolu d’acquitter, au montant maximal de 115 \$, les frais reliés à une telle formation.

131-05-2017 **AUTORISATION DE SIGNATURE – CONTRAT DE LOCATION – CONGÉLATEUR SLUSH PUPPIE – MONROY INC. :**

Il est proposé par monsieur Denis Proulx et résolu à l’unanimité d’autoriser la signature du contrat à intervenir avec la compagnie Monroy inc. à l’égard de la location d’un congélateur Slush Puppie.

132-05-2017 **AUTORISATION – TENUE DE FEUX D’ARTIFICE – FÊTE NATIONALE DU QUÉBEC :**

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de la programmation de la Fête nationale du Québec 2017, la Municipalité de L’Islet présente des feux d’artifice à sa population;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Fernand Poitras, appuyé par madame Dominique Gaudreau et résolu à l’unanimité d’autoriser la tenue de feux d’artifice le 23 juin 2017 dans le cadre de la Fête nationale du Québec.

133-05-2017 **DEMANDE DE PERMIS D’ALCOOL – BAR EXTÉRIEUR – PARC HAVRE DU SOUVENIR – RÉGIE DES ALCOOLS, DES COURSES ET DES JEUX :**

CONSIDÉRANT QUE lors de la prochaine saison estivale, la municipalité offrira à nouveau des spectacles en plein air au Parc Havre du Souvenir;

CONSIDÉRANT QU’ elle entend également vendre des boissons alcoolisées sur le site;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-François Pelletier et résolu à l’unanimité des conseillers, d’autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer pour et au nom de la Municipalité de L’Islet le formulaire de demande de permis de réunion requis dans les circonstances.

Il est de plus résolu d’acquitter, pour la somme de 616 \$, les frais reliés à une telle demande.

134-05-2017 **MANDAT – GABRIEL GUIMOND ET FILS INC. – TRANSPORT DES JEUNES CAMP DE JOUR ET PISCINE :**

Il est proposé par monsieur Alexandre Jolicoeur, appuyé par monsieur Fernand Poitras et résolu à l’unanimité des conseillers d’accorder, à la compagnie Gabriel Guimond et Fils inc., le mandat d’effectuer, pour l’année 2017, le transport quotidien des jeunes au Camp de Jour et à la piscine municipale.

Il est de plus résolu d’accepter la tarification exigée pour ces déplacements, laquelle se résume ainsi :

Destinations	Coût autobus	Coût minibus
Parcours en autobus de L'Islet-sur-Mer vers Saint-Eugène via L'Islet, 60 km/jour, (comprend chemin Morin, route Tortue et chemin Lamartine Est et Ouest et ajout de 2015 sur chemin des Pionniers Est)	3 675 \$ / 35 jours	N/A
Piscine de L'Islet-sur-Mer	79 \$ / voyage	54 \$ / voyage

N.B. : Les taxes ne sont pas incluses dans les prix soumis.

135-05-2017

MANDAT – GABRIEL GUIMOND ET FILS INC – TRANSPORT DES JEUNES – SORTIES À L'EXTÉRIEUR DANS LE CADRE DES ACTIVITÉS DU CAMP DE JOUR :

Il est proposé par monsieur Fernand Poitras et résolu à l'unanimité des conseillers d'accorder, à la compagnie Gabriel Guimond et Fils inc., le mandat d'effectuer, pour l'année 2017, le transport des jeunes aux différentes sorties qui auront lieu dans le cadre des activités du Camp de Jour.

Il est de plus résolu d'accepter la tarification exigée pour ces déplacements, laquelle se résume ainsi :

Destinations	Coût autobus	Coût minibus
Éco-Parc des Etchemins	530 \$	435 \$
Aréna Centre Rousseau et cinéma La Pocatière	230 \$	195 \$
Lac de l'Est	370 \$	290 \$
Miller Zoo, Frampton	410 \$	320 \$
Village des sports, Valcartier	410 \$	320 \$
Camp Trois-Saumons	220 \$	190 \$
Domaine de Gaspé	150 \$	125 \$

Destinations CLUB ADOS	Coût autobus	Coût minibus
Laser Tag et Vieux-Québec	385 \$	300 \$
La Ronde Montréal	900 \$	700 \$

N.B. : Les taxes ne sont pas incluses dans les prix soumis.

136-05-2017

AUTORISATION DE REMPLACEMENT – PANNEAU DE CONTRÔLE – POSTE DE POMPAGE BRAS SAINT-NICOLAS :

Il est proposé par monsieur Alexandre Jolicoeur et résolu à l'unanimité d'accepter le prix budgétaire déposé par la compagnie Cytech Corbin inc. et, ainsi autoriser, pour la somme de 18 700 \$ plus taxes, le remplacement du panneau de contrôle au poste de pompage Bras Saint-Nicolas.

137-05-2017

MANDAT ARPO GROUPE-CONSEIL – SURVEILLANCE TEMPS PARTIEL – PROLONGEMENT DU RÉSEAU D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT – RUE DES INDUSTRIES :

CONSIDÉRANT QUE la municipalité procédera, en régie, à des travaux de prolongement du réseau d'aqueduc et d'égout sur une distance d'environ 100 mètres sur la rue des Industries;

CONSIDÉRANT QUE l'attestation de conformité requise par le ministère du Développement durable, Environnement et Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) à la fin des travaux doit être signée par un ingénieur;

CONSIDÉRANT QUE pour ce faire, les services d'un surveillant de chantier sont nécessaires;

CONSIDÉRANT la proposition déposée par la firme Arpo Groupe-Conseil;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Denis Proulx, appuyé par monsieur Fernand Poitras et résolu à l'unanimité de mandater la firme Arpo Groupe-Conseil pour effectuer une surveillance de chantier à temps partiel, et ce, aux conditions suivantes :

4 heures par jour (8 h à 12 h)
65 \$/heure – surveillant chantier
100 \$/heure – ingénieur
0.47 \$/km – déplacement

138-05-2017

**ADJUDICATION DE MANDAT – CONTRÔLE QUALITATIF DES MATÉRIAUX –
PROLONGEMENT DU RÉSEAU D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT – SECTION DU
CHEMIN DES PIONNIERS EST ET DU CHEMIN DU MOULIN :**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de L'Islet a procédé à un appel d'offres, sur invitation, pour l'adjudication d'un mandat de services professionnels dans le cadre du projet de prolongement du réseau d'aqueduc et d'égout sur une section du chemin des Pionniers Est et du chemin du Moulin;

CONSIDÉRANT QUE deux soumissions ont été déposées dans le délai prescrit aux documents d'appels d'offres

CONSIDÉRANT QUE les soumissions déposées ont fait l'objet, et ce, tel que prévu aux dispositions du Code municipal, d'un système d'évaluation et de pondération;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection chargé de cette évaluation;

CONSIDÉRANT le résultat des soumissions déposées :

-	Laboratoire Expertises RDL inc.	43 795 \$	2
-	Englobe Corp.	29 569 \$	1

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Dominique Gaudreau et résolu à l'unanimité d'accorder à la firme Englobe Corp. le mandat d'effectuer le contrôle qualitatif des matériaux dans le cadre des travaux visant le prolongement du réseau d'aqueduc et d'égout sur une section du chemin des Pionniers Est et du chemin du Moulin et ce, pour un montant de 29 569 \$ plus taxes.

139-05-2017

CONTRIBUTION FINANCIÈRE - FONDATION CLUB ROTARY :

Il est proposé par monsieur Alexandre Jolicoeur et résolu à l'unanimité des conseillers d'appuyer monsieur Serge Kirouac dans sa participation à la 12^e édition des 24 heures du Lac Archibald au Lac Beauport et ainsi remettre à la Fondation Club Rotary de Charlesbourg un chèque au montant de 25 \$.

Il est de plus résolu de préciser que cette activité a pour objectif de soutenir des organismes dédiés à des causes touchant les enfants tels Rêves d'enfants, la Fondation Québécoise du Cancer, la Fondation Cité-Joie etc.

140-05-2017

**DEMANDE DE SOUMISSIONS - HONORAIRES PROFESSIONNELS -
CONCEPTION DE PLANS ET DEVIS - THM :**

CONSIDÉRANT QUE de par l'adoption de la résolution 188-07-2016, la municipalité accordait à la firme WSP le mandat de procéder à une étude préliminaire afin de vérifier la performance technique de l'utilisation de différentes résines anioniques qui pourraient permettre la

diminution suffisante et constante des concentrations de THM dans le réseau;

CONSIDÉRANT QUE la solution proposée a fait l'objet d'un accord de principe du Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Lutte contre les Changements climatiques;

CONSIDÉRANT QU' aucune approbation n'est requise du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du Territoire (MAMOT);

CONSIDÉRANT QUE la prochaine étape vise la conception des plans et devis;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Alexandre Jolicoeur et résolu à l'unanimité des conseillers de formuler, via le système informatique d'appel d'offres (SEAO), des demandes de soumissions pour la conception des plans, devis, demande d'autorisation auprès du MDDLECC et surveillance des travaux pour la mise en place de la solution au problème de concentration en trihalométhanes dans l'eau potable et ce, tel que proposé dans l'étude préliminaire préparée par la firme WSP.

141-05-2017

DEMANDE D'APPUI – UTILISATION NON AGRICOLE - CPTAQ

CONSIDÉRANT QUE madame Lise Lafontaine et monsieur Michel Normand sont propriétaires du lot 3 633 756, cadastre de la municipalité de L'Islet;

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires de ce lot désirent procéder à la vente d'une partie de ce terrain adjacent à la route 132 à des fins de construction domiciliaire et, pour ce faire, formule une demande d'autorisation auprès de la Commission de la protection du territoire agricole du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de L'Islet effectuera au cours des prochains mois, l'installation des services d'aqueduc et d'égout sanitaire dans le secteur du Chemin des Pionniers Est;

CONSIDÉRANT QUE la construction domiciliaire dans ce secteur n'était pas possible auparavant en raison de la piètre qualité de l'eau potable;

CONSIDÉRANT la présence de nombreuses résidences déjà construites dans le secteur;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de L'Islet ne possède aucun terrain réservé à la construction domiciliaire dans ce secteur;

CONSIDÉRANT QUE ce terrain n'a jamais fait l'objet d'exploitation agricole;

CONSIDÉRANT QUE donner suite à la présente demande n'occasionnerait pas d'impacts négatifs supplémentaires aux exploitations agricoles du secteur visé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-François Pelletier, appuyé par monsieur Fernand Poitras et unanimement résolu :

- d'appuyer la demande d'aliénation, de lotissement et d'utilisation à une fin autre que l'agriculture formulée à la CPTAQ, propriété de madame Lise Lafontaine et de monsieur Michel Normand;
- de préciser que l'émission de l'autorisation demandée, comblerait, en partie, un besoin exprimé par la municipalité de rendre disponibles des terrains constructibles en bordure de la route 132.

142-05-2017

AUTORISATION DE MODIFICATION - WI-FI - CAMPING ROCHER PANET :

Il est proposé par monsieur Jean-François Pelletier et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter, la soumission déposée par la compagnie MS2 Contrôle inc. et ainsi, autoriser pour la somme de 5 182.29 \$ plus taxes, la modification du WIFI de la zone 1 disponible au Camping Rocher Panet.

Il est de plus résolu d'autoriser l'achat de 2 casques d'écoute sans fil et ce, pour la somme totale de 542.82 \$ plus taxes.

143-05-2017

AUTORISATION D'ACHAT ORDINATEUR :

Il est proposé par madame Dominique Gaudreau et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser, pour la somme de 1 434.70 \$ plus taxes, l'achat d'un ordinateur incluant souris, clavier, haut-parleurs, Microsoft Office et ce, auprès de la compagnie Leclerc Informatique.

Il est de plus résolu de préciser que cette somme sera prélevée à même les sommes réservées au poste budgétaire MADA.

144-05-2017

APPROBATION - REDDITION DE COMPTES 2016 DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ DURABLE ET DE L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS :

ATTENDU QUE le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a versé à la municipalité une compensation de 50 915 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2016;

ATTENDU QUE les compensations distribuées visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

ATTENDU QUE la présente résolution est accompagnée de l'Annexe A identifiant les interventions réalisées par la municipalité sur les routes susmentionnées;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Alexandre Jolicoeur, appuyé par monsieur Fernand Poitras et résolu à l'unanimité des conseillers d'informer ledit ministère de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts situés sur ces routes dont la responsabilité incombe à la municipalité, et ce, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

145-05-2017

AUTORISATION - PAIEMENT - FACTURE MAGNOR :

Il est proposé par monsieur Alexandre Jolicoeur et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser, pour la somme de 9 800 \$ plus taxes, le paiement de la facture présentée par la compagnie Magnor inc. suite au dépôt du rapport dressé à l'égard des essais sur la concentration de trihalométhanes (THM) de l'eau de la Municipalité de L'Islet.

146-05-2017

AUTORISATION PARTICIPATION CONGRÈS CARREFOUR ACTION MUNICIPALE ET FAMILLE :

Il est proposé par madame Dominique Gaudreau et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser, madame Laurie Bélanger-Paré, à participer au Colloque du Carrefour action municipale et famille (CAMF), qui aura lieu à Gaspé du 8 au 10 juin 2017.

Il est de plus résolu d'acquitter, au montant de 326.16 \$ plus taxes, les frais d'inscription auxquels s'ajoutent les déboursés reliés au transport et au séjour.

147-05-2017

ADOPTION DES COMPTES ET DES DIFFÉRENTS DOCUMENTS FINANCIERS :

Il est proposé par monsieur Denis Proulx et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la liste des comptes à payer en date du 21 avril 2017 pour la somme de 698 268.02 \$.

PÉRIODE DE QUESTIONS :

Conformément à l'article 150 du Code municipal, une période de questions a eu lieu lors de la présente séance.

148-05-2017

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE :

À 20 h 30, il est proposé par monsieur Fernand Poitras et résolu à l'unanimité des conseillers que la présente assemblée soit et est levée.

Je soussignée, Colette Lord, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de L'Islet, certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses autorisées au cours de cette session.

Colette Lord, directrice générale
et secrétaire-trésorière

MUNICIPALITÉ DE L'ISLET

Par _____ maire

Par _____ directrice générale et secrétaire-trésorière